

## Concertation au CSP pour le projets de programmes Lycée EPS

### Présent.e.s :

Mme Souâd AYADA (présidente du CSP), Mme Magali Rosa (CSP), M. Guillaume Lecuivre (Coordonnateur du GEPP et Inspecteur Général EPS), Christian Couturier (SNEP FSU et « EPS et Société »), Benoît Hubert (secrétaire Générale SNEP FSU), Sébastien Molenat (SNEP FSU), François Lavie (Président de l'AE-EPS) et David Macal (secrétaire national de l'AE-EPS)

Mme Ayada après un rapide tour de table de présentation nous rappelle les éléments de calendrier :

- Du 19/09 au 10/10 : large consultation du CSP sur les projets de programmes
- A partir du 11 Octobre vote des 82 projets de programmes.
- Entre le 15 octobre et le 10 novembre les projets de programmes seront mis en ligne sur le site du CSP
- Ensuite la DGESCO reprend la main, et mène une consultation individuelle des enseignants en ligne à grande échelle du 5 au 20 novembre. En fin de réunion nous apprendrons que la DGESCO pourrait sans doute nous convoquer de nouveau pour discuter du projet de programme.
- Le programme sera proposé au vote au CSE la dernière semaine avant les congés de Noël
- Publication des programmes fin janvier (2ème quinzaine)

Question du SNEP : Demande des précisions sur les raisons de cette réunion.

Réponse de Mme Ayada : G. Lecuivre va nous exposer les lignes saillantes du projet afin de recueillir nos remarques et éventuels désirs d'amendements afin d'infléchir ou d'enrichir ce projet.

Question de l'AE-EPS : Demande si nous aurons au cours ou en fin de réunion un support écrit de la présentation des projets de programmes.

Réponse assez sèche de la Présidente du CSP sous la forme d'une fin de non-recevoir. Les programmes seront connus lorsqu'ils auront été examinés et validés par le CSP. Ce qui nous sera présenté oralement aujourd'hui n'est qu'un projet qu'il nous appartient d'amender...

Mme Ayada nous précise que nous pouvons à l'issue de cette réunion lui faire parvenir une note de synthèse écrite. Nous comprenons au vu du calendrier que cette dernière doit être

rendue avant les vacances de la Toussaint, période présumée de mise en ligne du projet de programme EPS.

## Présentation des grandes lignes du projet de programme par M. Guillaume Lecuivre

**Avertissement :** ce que nous relatons ci-dessous est issu de prises de notes. Il peut donc y avoir des erreurs, des omissions ou de mauvaises interprétations de la présentation orale qui nous a été faite et qui a duré environ 1h.

### **Préambule :**

L'exposé débute par un rappel de la constitution du GEPP EPS (Cf : [constitution des GEPP](#)). La proposition de programme est le résultat de 15 journées de travail depuis le mois de juin. Le GEPP a basé sa proposition de programme à partir des orientations et cadrage du CSP ([cadrage du CSP aux GEPP](#)) ainsi que sur les auditions des spécialistes de l'EPS (dont l'AE-EPS : cf. : [le GEPP consulte l'AE-EPS](#)).

Cinq études ont permis d'établir un état des lieux de l'activité actuelle des jeunes et de faire un point sur les motivations de ces derniers envers les pratiques physiques. Le constat de la baisse de l'activité physique et d'une augmentation de la sédentarité accolée à la nécessité de s'inscrire dans le continuum Bac-3/ Bac+ 3 donne un premier axe de justification de cette proposition de programme.

Une enquête dénote notamment que les aspirations des jeunes pour les types de pratique compétitives ont tendance à diminuer. La tendance serait des formes de pratique plus individualisée : a) pour le plaisir et le bien-être b) pour un besoin d'accomplissement c) pour se confronter dans des compétitions.

Ceci conduit à des pratiques diverses : pratique à domicile, de bien-être et santé et de pleine nature.

Le décrochage, avéré, à partir de 17 ans surtout chez les filles représente un fait dont la discipline doit s'emparer et la proposition de programme doit tenir compte.

Les programmes sont donc aussi conçus pour encourager les jeunes à poursuivre une pratique physique de manière durable après le Bac.

La proposition vise à maintenir une liste nationale, académique et locale afin de permettre un accès à des pratiques diversifiées des jeunes, plus en lien avec les goûts actuels, qui les mobilisent et qui puissent être support de leur pratique future.

### **PRECISIONS SÉMANTIQUES ET FONDEMENTS DE LA PROPOSITION**

#### ***Issues des réflexions du GEPP et des auditions menées auprès des associations de spécialistes***

1. Différencier activité et pratiques. Un choix est fait que l'« Activité » renvoie à l'action déployé par le sujet et que « pratiques » renvoient à pratique sociales de référence « Pratiques Physiques, Sportives, Artistique » (PPSA) remplace APSA à cause de la polysémie de l'activité.
2. Les compétences propres manquaient de sens. La notion de d'Expérience Corporelle Typique a été retenue. Le GEPP a fait un élément central de cette notion. ECT remplace CP. Les 5 ECT (correspondant aux 5 CP) sont préservées avec en plus une Expérience Corporelle Typique du « savoir se préparer et s'entraîner à pratiquer seul et à

plusieurs ». Cette ECT traverse les 5 ECT et est travaillée de la 2de à la term. L'élève choisirait la PPSA dans laquelle il certifiera cette dernière.

3. La volonté qui préside dans cette proposition est de permettre un temps long d'apprentissage (3 cycles annuel).
4. La disparition des compétences attendues augmente la marge d'initiative des enseignants.

### ***Issues de orientations du CSP***

- La nécessité de s'inscrire dans le continuum Bac-3/+3.
- Présenter des attendus de fin de Lycée ainsi que des repères de progressivité
- Éviter d'utiliser un vocabulaire trop spécialisé.

### ***Des problématiques se sont dégagées***

Quels programmes pour engager les lycéens dans une analyse réflexive de leur activité dans l'enseignement commun ?

Quelle doit-être la culture scolaire de l'EPS au lycée ?

Quelle forme d'éducation au choix faut-il proposer ?

Comment construire un lycée inclusif ?

La structure de ces programmes est spiralaire et non continue et linéaire, sur le modèle des programmes du Collège.

## **PROPOSITIONS DE PROGRAMMES**

### **Finalité**

La finalité de l'EPS est de former, par la pratique physique, sportive, artistique, un lycéen épanoui et cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager et s'éprouver de façon régulière et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.

### **4 Objectifs généraux**

1. Enrichir sa motricité par le développement de ses ressources
2. Vivre l'exercice de sa responsabilité dans l'engagement personnel et fraternel
3. S'engager durablement dans une dynamique de santé
4. Accéder lucidement au patrimoine culturel

### **5 expériences corporelles typiques de la culture des PPSA et liste nationale :**

- **ECT n°1** : réaliser une performance motrice maximale **auto-référée** mesurable à une échéance donnée.

- liste nationale PPSA : ½ fond, relais, combiné athlétique, natation de vitesse, crossfitness

- **ECT n°2** : conduire et adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.
  - liste nationale PPSA : escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique
- **ECT n°3** : réaliser une prestation corporelle issue d'un processus de création artistique **ou** issue d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée.
  - liste nationale PPSA « création artistique » : danse et art du cirque
  - liste nationale PPSA « production de formes » : acrosport, gymnastique au sol, danse de couple
- **ECT n°4** : conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage.
  - liste nationale PPSA : badminton, tennis de table, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball, boxe française
- **ECT n°5** : réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.
  - liste nationale PPSA : course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga
- **+ 1 ECT de la culture du « savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, seul et à plusieurs ».**

La liste nationale sera complétée par une liste académique de maximum 5 PPSA. Une PPSA d'établissement sera possible, elle pourra être certificative sous certaines conditions.

Les Attendus de Fin de Lycée (AFL) sont clairement formulés dans chaque ECT et visent l'appropriation des expériences typiques dans les PPSA abordées.

Dans le programme commun deux AFL sont visées :

- ⇒ AFL 1 = compétence qui mesure le degré d'appropriation par l'élève de la typicalité de l'expérience
- ⇒ AFL 2 = renvoie au degré d'appropriation du « savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer »

Les compétences sont déclinées en termes de connaissances, capacités, attitudes.

Les AFL sont spécifiées pour chaque PPSA retenues dans la liste nationale, mais ne nous sont pas dévoilées ou très partiellement à titre d'exemple.

Des repères de progressivité pour aider à construire les contenus d'enseignement sont aussi précisés mais nous n'en prenons pas connaissance non plus.

### **Quelques principes programmatiques**

#### **En seconde :**

3 cycles annuel :

1. Une ECT 3 (issue d'un processus de création artistique) : danse contemporaine ou art du cirque

Question : pourquoi cette imposition ?

Réponse : L'EPS devrait refléter l'appartenance des pratiques physiques au 3 mondes qui l'englobent (Artistique, de Développement et Compétitif). De plus ces PPSA permettraient aux lycées d'expérimenter la création artistique dans une optique de poursuite en Enseignement de spécialité Art danse et art du cirque.

2. Une ECT 5 (car elle n'est pas pratiquée avant)
3. 3<sup>ème</sup> PPSA au choix parmi les 3 ECT restantes

### **En Première :**

Les 2 ECT qui n'ont pas été abordées plus une doublée  
L'ETC 5 programmé au moins une fois durant le cycle terminal

## L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

### **Objectifs :**

Développer une culture corporelle par la découverte de nouvelles PPSA  
Conduire des projets collectifs ainsi que la réalisation d'une étude  
Faire connaître les métiers du sport

### **Cinq attendus de formation (AF) sur l'ensemble du parcours**

#### ***En seconde : AF 1, 2 et 3***

Les AF1 et AF2 correspondent aux AFL1 et AFL2 de l'enseignement commun  
Programmation de 2 PPSA dont 1 différente de l'enseignement commun  
L'AF3 renvoie à la découverte des métiers du sport et de l'activité physique ainsi que les formations qui leur correspondent.

#### ***En Première : AF 1, 2 et 4***

Idem AF1 et AF2 de 2<sup>nd</sup>e

AF4 : Conduite et réalisation d'un projet collectif qui répond au besoin d'apprendre à travailler collectivement (OCDE souligne le manque de compétence des élèves français à travailler collectivement). L'AS serait un lieu privilégié d'expression de cette AF4.

#### ***En Terminale : AF 1, 2 et 5***

Idem AF1 et AF2 comme en 2<sup>nd</sup>e et première

AF5 : Conduite d'une étude réalisée avec rendu d'un dossier individuel avec une soutenance orale.

Plusieurs thèmes d'étude sont proposés (10 ?) :

1) PPSA et mondialisation 2) PPSA santé et prévention des risques ...

Programmation de 2 PPSA dont 1 différente de l'enseignement commun

Sur chaque niveau de classe, 1/4 du volume horaire total consacré à la réalisation des projets  
Certification : s'appuie sur des PPSA et sur des connaissances et rentre dans les 10% du contrôle continu.

Disparition des épreuves certificatives et des options facultatives ponctuelles.

## QUESTIONNEMENT

Il y a eu beaucoup d'échanges et de demandes de précisions sur les concepts et notions présentés qu'il est difficile de rendre compte par écrit.

Nous ne retranscrivons ci-dessous que les questions que nous avons posées en fin de réunion qui a duré plus de 2h et 30min.

***On a beaucoup parlé de Bac-3 et beaucoup moins de Bac+3. Qu'en est-il de l'EPS dans les STS ? Qu'en sera-t-il de l'EPS dans les classes de CPGE ?***

Réponse : Cette question concerne la réforme de l'université qui n'est pas encore sur la table du CSP.

***Quid de la certification en CCF et de la prise en compte des notes de 1<sup>ère</sup> en Contrôle Continu ?***

Le sujet est en question deux notes partent de l'IG vers la DGESCO et du GEPP vers le CSP pour réviser la certification de l'EPS. Nous n'obtiendrons pas plus d'informations sur ce sujet.

***Quand est-il de la liberté des enseignants à proposer des formes de pratiques adaptées aux ressources/ besoins et attentes de leurs élèves ?***

Réponse : Les enseignants ont toute liberté pédagogique et ont toute la maîtrise didactique pour élaborer la forme de pratique permettant une activité optimale.

David MACAL  
Secrétaire national de l'AE-EPS

François LAVIE  
Président de l'AE-EPS